

EXAMEN DU CODE

Le forfait code étant illimité valable 6 mois, et afin d'être en mesure de réussir l'examen, il est fortement conseillé :

- D'apprendre son livre de code.
- De venir aux séances de code au moins 2 fois par semaine.

COURS DE CONDUITE

Pour le bon déroulement des leçons de conduite, et ne pas altérer le planning des autres élèves, la leçon de conduite démarre à l'heure du rendez-vous défini sur le planning de formation pratique reçu par mail sur l'adresse fournie par le candidat le jour de l'inscription pour se terminer à la sortie du véhicule.

Chaque élève est tenu de mettre en application les consignes demandées par son moniteur.

Retard : Que l'élève ait réservé une ou deux séances, en cas de retard de l'élève, le moniteur ne l'attendra pas au-delà de 15 minutes de retard. De plus, la ou les leçon(s) concernée(s) seront facturées.

Seuls les élèves inscrits à l'auto-école, les accompagnateurs (Conduite Accompagnée ou Conduite Supervisée) sont acceptés dans les véhicules.

RÉSERVATION COURS DE CONDUITE

Les réservations des leçons de conduite se font au bureau ou par téléphone (mail interdit).

Un planning est alors envoyé par mail à l'élève l'adresse fournie par le candidat le jour de l'inscription, une version papier peut être fournie sur demande.

L'auto-école décline toute responsabilité en cas d'oubli de la part de l'élève.

Le début de la formation pratique s'effectuera dès la validation de l'inscription de l'élève (signature du contrat de formation), simultanément avec la formation théorique.

L'élève est tenu d'anticiper la réservation et le règlement de ses leçons de conduite supplémentaires.

ANNULATION COURS DE CONDUITE

Pour annuler les leçons de conduite, l'élève doit appeler l'un des bureaux (Dinard ou Pleurtuit) pendant les heures d'ouverture du bureau (les horaires d'ouvertures sont consultables via le site de l'auto-école nobleformation.com), aucune annulation ne sera acceptée via **MAIL OU MESSAGE TELEPHONIQUE**, en dehors d'une dispense faisant suite à une maladie ou incapacité à conduire **JUSTIFIEE OBLIGATOIREMENT PAR CERTIFICAT MEDICAL**. Toute annulation d'une leçon de conduite devra être effectuée minimum 48h avant sa leçon (pour calculer les 48h, seules les heures d'ouverture du secrétariat sont prises en compte).

Dans le cas contraire, la ou les leçons seront facturées.

L'auto-école se réserve le droit d'annuler des leçons de conduite sans préavis.

COURS DE THÉORIE OBLIGATOIRE :

Durant sa formation et quel que soit la formule choisie (traditionnelle, conduite accompagnée, conduite supervisée) l'élève devra suivre 4 cours OBLIGATOIRE dont le planning est affiché dans chaque bureau sur la porte d'entrée de l'auto-école.

- 1^{er} cours théorique : installation et sécurité à bord du véhicule
- 2^{ème} cours théorique : Les contrôles
- 3^{ème} cours théorique : les intersections
- 4^{ème} cours théorique : croiser, dépasser, stationner